

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2017/.....332..... /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES AU CONSEIL
SUPERIEUR DE DEFENSE NATIONALE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2012/001/CNT du 17 janvier 2012, portant Statut Général des Militaires ;

Vu le Décret D/2014/091/PRG/SGG du 11 avril 2014, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;

Vu le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2015/227/PRG/SGG du 30 décembre 2015, portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 janvier 2016, portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié à ce jour ;

Vu le Décret D/2016/198/PRG/SGG du 27 juin 2016, portant création du Conseil National du Renseignement ;

Vu le Décret D/2016/367/PRG/SGG du 29 novembre 2016, portant organisation, attributions et fonctionnement du Conseil Supérieur de Défense Nationale ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les Officiers dont les nom suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. *Secrétaire Général du Conseil Supérieur de Défense Nationale (CSDN), Monsieur Mouramany Cissé, Ministre Conseiller à la Présidence de la République ;*

2. *Secrétaire Général Adjoint du Conseil Supérieur de Défense*

Nationale (CSDN), **Colonel M'Mahawa Sylla**, précédemment,
Observateur militaire des Nations Unies en Côte d'Ivoire
« ONUCI ».

Article 2: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, entre en vigueur à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Conakry, le ^{20 DEC. 2017}2017



Prof. Alpha CONDE